

Date de publication : **14/04/2022**

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Julien SEILLAN, Directeur exécutif de la Direction exécutive des Ressources Humaines, à l'effet de signer, à dater du 15 mars 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction exécutive des Ressources Humaines visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 17 mars 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX